



Programme de Formation

Session n°2 - PREPA DS

Organisation

Durée : 35 heures et 30 minutes

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Description

La connaissance des techniques pédagogiques et d'apprentissage. Les outils et les démarches : indicateurs d'activité et de charge de travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'aménagement et la gestion du temps de travail. La réglementation et l'exercice, les organismes et offices représentatifs, la responsabilité professionnelle. La direction d'institut de formation préparant aux professions paramédicales ou d'institut de formation des cadres de santé. Les fonctions de conseiller technique et de conseiller pédagogique au niveau régional et national. L'insertion des services de soins et des instituts de formation dans les structures sanitaires. La réglementation concernant le programme des études des formations initiales des filières infirmière, de rééducation et médico-technique et la prise en charge sociale des étudiants.

Organisation hospitalière française.
 Les moyens mis en place :
 - les territoires de santé et la planification sanitaire ;
 - le régime des autorisations ;
 - les organes de concertation et de coopération interhospitalière ;
 - l'instrumentation juridique traditionnelle : syndicats interhospitaliers ; communautés d'établissements ; groupements d'intérêt public (GIP) et d'intérêt économique (GIE) ; groupements de coopération sanitaire (GCS) ; communauté hospitalière de territoire (CHT) ;
 - l'évaluation des soins : la Haute Autorité de santé (HAS), le développement professionnel continu (DPC), la certification des établissements de santé, l'accréditation des médecins.

Le personnel médical :
 - la démographie médicale hospitalière ;
 - les personnels hospitalo-universitaires ;
 - les praticiens contractuels ;
 - les étudiants en médecine ;
 - les études médicales à l'hôpital ;
 - les consultants ;
 - les sages-femmes

Constitution du dossier de candidature
 Etat d'avancement, réalisation de fiches de révision
 Possibilité pour tous les apprenants de rester et poser des questions / présenter l'avancement de leur dossier / travailler leur dossier seul

La fonction de directeur des soins au niveau Régional et national

La fonction à travers les instances
La fonction d'encadrement, le management des cadres hospitaliers
Les référentiels de management / de compétences
Notion de projet managérial
La recherche en soin les audits cliniques les EPP